



Info-Parents

NOVEMBRE 2022

1. Mot de la direction

Bonjour chers parents,

Le mois de novembre arrive entre les montagnes de friandises et les premiers pas des préparatifs des festivités de Noël. C'est un mois qui sera toutefois marqué par le premier bulletin qui rendra compte de la réussite de votre enfant. Nos élèves travaillent fort et j'espère de tout coeur que leurs efforts se traduiront dans leurs résultats. Je vous rappelle que notre équipe est disponible afin de répondre à vos questions en lien avec la réussite de votre enfant.

Nouveauté durant le mois de novembre, nous proposerons sous peu un service de traiteur aux usagers du service de garde et aux membres de nos 3 écoles. Nous avons hâte de vous entendre à ce sujet.

Aussi, notre deuxième Conseil d'établissement aura lieu le 28 novembre prochain. Tous les parents sont invités à y assister s'ils le désirent. Bienvenue à tous!

Bon mois de novembre...allumez le foyer, sortez les couvertures douces et préparez une boisson chaude réconfortante, pourquoi ne pas en profiter pour vivre un doux moment de lecture en famille, vous méritez cette pause chaleureuse!

Véronique Renaud, directrice

2. Conseil d'établissement

La deuxième séance du conseil d'établissement aura lieu le **lundi 28 novembre 2022 à 19 h, à l'école de Sainte-Hélène.**

Bienvenue à tous!

3. Bulletin (1^{re} étape)

Le premier bulletin sera déposé sur portail Mozaïk au plus tard le 20 novembre. Un courriel vous sera envoyé lorsque celui-ci sera disponible.

Des rencontres de parents auront lieu le 17 novembre en soirée et le 18 novembre pendant la journée. Les enseignants enverront des offres de rendez-vous par courriel.

3. Infofermeture

L'hiver est à nos portes et les tempêtes de neige nous guettent. L'infofermeture est un moyen rapide et efficace pour savoir si l'école est ouverte ou fermée. Généralement, l'information est disponible entre 6 h 15 et 6 h 30. Notre école fait partie du secteur St-Pascal.

Voici le lien: <https://infofermeture.cskamloup.qc.ca//>

4. Capsule de Mme Pascale Contreras-Paradis, conseillère en rééducation

Agir ensemble contre l'intimidation

Lors de la capsule précédente, il a été question de départager les concepts de « conflit » et « d'intimidation ». Il est important de savoir que l'intimidation a des conséquences qui dépassent le milieu scolaire. En tant que parent, vous avez un rôle important à jouer pour prévenir et sensibiliser les enfants à l'intimidation à l'école. Voici quelques pistes d'intervention à l'intention des parents :



Que faire si mon enfant est victime d'intimidation ?

- ♦ D'abord, parlez à une personne de confiance à l'école (enseignant, intervenant, éducateur, direction, etc.) qui peut être au fait de la situation et qui peut aider votre enfant à la régler. Agissez tout de suite.
- ♦ Encouragez-le à dénoncer son ou ses agresseurs. Indiquez-lui qu'il n'y a rien de mal à le faire et qu'il faut du courage pour y arriver.
 - Montrez que vous êtes avec lui et que vous allez l'aider à trouver une solution.
 - Dites-lui d'éviter tout geste de représailles ou de vengeance qui pourrait se retourner contre lui.
- ♦ Apprenez-lui à se défendre en s'affirmant sans violence : avoir une posture et un regard fermes, répliquer par des phrases courtes et « punchées » ou par l'humour, refuser d'être l'ami de celui qui nous a manqué de respect, etc.
 - Encouragez-le, si c'est possible, à rester avec des amis sur lesquels il peut compter. En groupe, il risque moins de se faire intimider et sera plus en mesure de se défendre.
 - Demeurez attentif au comportement de votre enfant et, après quelques jours, communiquez à nouveau avec les intervenants que vous avez contactés pour vous aider.

** N'attendez pas que la situation s'aggrave. En tout temps, vous pouvez vous adresser au titulaire, à la professionnelle ou à la direction de l'école pour signaler la situation d'intimidation. **

Que faire si mon enfant est l'auteur d'intimidation ?

Si vous apprenez que votre enfant fait de l'intimidation, vous devez lui démontrer qu'il peut compter sur votre soutien tout en lui faisant comprendre la gravité de ses actes :

- Restez calme et écoutez ce qu'il a à vous dire.
- Faites-lui comprendre que vous prenez la situation très au sérieux.
- Expliquez-lui la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles.
- Voyez avec lui comment il peut exprimer sa colère sans faire de tort aux autres.
- Discutez avec lui de tout exemple d'intimidation qu'il voit à la télévision, dans un film, un jeu vidéo ou dans la rue.
- Rappelez-lui qu'il est important de respecter les personnes malgré leurs différences (ex. : orientation sexuelle, race, force physique).
- Essayez de passer plus de temps avec lui et de superviser ses activités.
- Cherchez à savoir qui sont ses amis et comment ils passent leurs temps libres.
- Discutez des moyens à prendre pour vous aider et aider votre enfant avec des intervenants qui sont au courant de la situation.
- Expliquez-lui à quoi il s'expose s'il continue à poser des gestes d'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).
- Au besoin, demandez de l'aide aux intervenants de l'école ou, selon vos besoins, aux intervenants du CISSS.
- Contactez la direction de l'école pour signaler l'intimidation et recevoir le soutien adéquat pour votre enfant.

Que faire si mon enfant est témoin d'intimidation ?

Si votre enfant se confie pour vous le signaler une situation dont il a été témoin, il est important de lui dire qu'il a un grand rôle à jouer et qu'il peut agir pour aider les victimes. Vous avez aussi un rôle à jouer :

- Écoutez attentivement votre enfant et conseillez-le sur les comportements à adopter
- Expliquez-lui que les intimidateurs ont besoin d'un auditoire. Sans auditoire, ils ont moins de pouvoir.
- Dites-lui qu'il a un rôle important à jouer et que ses réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur.
- Indiquez-lui qu'il peut intervenir directement s'il sent que sa sécurité n'est pas menacée ou qu'il doit aller chercher un adulte qui pourra intervenir dans le cas contraire.
- Rappelez-lui l'importance de dénoncer l'intimidation. Faites-lui comprendre qu'en la signalant, il vient en aide à quelqu'un d'autre et qu'il n'est pas un « stool ».
- Proposez-lui d'avertir un adulte de l'école en qui il a confiance (ex. : enseignant, psychoéducateur, éducatrice, surveillant, direction, etc.).
- Rappelez-lui qu'il peut toujours s'adresser à la direction de l'école pour signaler la situation d'intimidation.



Sources :

<http://www.dimensioneducative.com/2010/10/1/%E2%80%99intimidation-et-la-violence-chez-les-enfants>

<https://www.accroc.qc.ca/wordpress/intimidation-parent-quoi-faire/>



Calendrier novembre 2022

École Hudon-Ferland

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 (jour 1) 19 h 30 : Réunion du comité de parents à La Pocatière (café Phénix – École polyvalente, entrée côté gymnase)	2 (jour 2)  Cardio matinal	3 (jour 3)	4 (jour 4) Midi basket  (3 ^e cycle) pour les élèves inscrits	5  Dans la nuit du 5 au 6 novembre, on recule l'heure pour le retour à l'heure normale de l'Est
6	7 (jour 5)	8 (jour 6)	9 (jour 7) Facture du matériel scolaire à payer au plus tard demain (état de compte dans Mozaïk)	10 (jour 8) FIN DE LA 1 ^{RE} ÉTAPE  Cardio matinal Harmonie enrichie pour les élèves inscrits   Caisse scolaire	11 Journée pédagogique (service de garde ouvert)	12
13	14 (jour 9) Midi basket  (3 ^e cycle) pour les élèves inscrits	15 (jour 10)	16 (jour 1)	17 (jour 2)  Cardio matinal	18 (jour 3) Journée pédagogique FLOTTANTE (service de garde ouvert)	19
20 Remise du 1 ^{er} bulletin au plus tard le 20 novembre	21 (jour 4) Midi basket  (3 ^e cycle) pour les élèves inscrits	22 (jour 5) Harmonie enrichie pour les élèves inscrits  Sortie au centre culturel de RDL pour les 3 ^e à 6 ^e année en pm	23 (jour 6) 19 h 15 : CCSÉHDAA (rencontre virtuelle via Teams) *	24 (jour 7)	25 (jour 8)  Cardio matinal Harmonie enrichie pour les élèves inscrits 	26
27	28 (jour 9) Midi basket  (3 ^e cycle) pour les élèves inscrits 19 h : CÉ à l'école de Ste-Hélène	29 (jour 10)	30 (jour 1)			

*Pour plus de détails concernant le CCSÉHDAA (règles de régie interne, plan d'action, liste des membres, etc.), vous pouvez consulter le site au lien suivant : <https://www.cskamloup.qc.ca/vie-democratique/comite-consultatif-des-services-aux-eleves-hdaa/>. Si un parent désire assister à la rencontre CCSÉHDAA, il doit communiquer avec Mme Thérèse Dumais par courriel à dumaist@cskamloup.qc.ca